Compte rendu de la séance du samedi 10 décembre 2016

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE

Bernadette, BONNET Marie-Anne, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents représentés : SOUQUET Pierre par DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents excusés: PAPAIX Yvan et MAURETTE Jean-François.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Hydroélectricité : provision exceptionnelle.
- 3/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.
- 4/ Attribution de l'indemnité règlementaire au receveur municipal.
- 5/ Camping: tarif 2017.
- 6/ Petit Marché: choix du candidat.
- 7/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 8/ Cotisation Fond Unique Habitat 2016.
- 9/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers.
- 10/ Adhésion des communauté de communes au SDE09.
- 11 DPC: propositions d'activités nouvelles et bilan financier.
- 12/ Délégués à la future communauté de communes.
- 13/ Mandatement de monsieur le maire pour convention avec l'association : Mémoire et Histoire Vivante d'Aulus-les-Bains.
- 14/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Hydroélectricité: provision exceptionnelle.

Monsieur le maire :

Rappelle: Par délibération du 26 juillet 2014 portant numéro 2014_042, le Conseil Municipal a constaté que seule la convention de concession du 16 décembre 1989 régle les relations contractuelles entre la commune d'Aulus les bains et la SA IGIC.

Informe : Cette convention prévoit dans son article 5 le début des relations contractuelles au 1er janvier 1990 pour une durée de 29 ans.

Cet article 5 précise : "Le contrat pourra être reconduit par période de 15 années, à défaut par l'une des parties d'avoir notifié à l'autre partie sa volonté d'y mettre fin au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception postée au moins deux ans avant l'expiration..."

Demande au conseil municipal de le mandater pour mettre fin à cette convention de concession au 31 décembre 2018, ceci sans préjudice d'une éventuelle résiliation anticipée.

Ouï cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Donne mandat à monsieur le maire pour mettre fin à cette convention de concession au 31 décembre 2018, ceci sans préjudice d'une éventuelle résiliation anticipée.

3/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.

Budget commune: décision modificative investissement n°3

Monsieur le Maire,

Informe qu'il est nécessaire de créer :

- une opération d'investissement "Opération 65 : Voirie, Trottoirs Rue principale". Ces dépenses concernent la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devant l'hôtel "les Oussaillès".
- une opération d'investissement "Opération 66 : Eclairage public terrain de pétanque ou secteur gare". Ces dépenses concernent les travaux d'éclairage public du terrain de pétanque.

Précise qu'il est nécessaire d'augmenter "l'opération 16" pour régler la facture de travaux de terrassement sur le site de Casteminier.

Ces sommes sont à soustraire de l'opération 56 : éclairage entrée de ville.

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	7 812.90 €	7 812.90 €
21 Immobilisations corporelles	7 812.90 €	2 290.50 €
2128/21-op 65	0.00€	2 290.50 €
2128/21 op 16	0.00€	1 400.00€
21534/21-op 66	0.00€	4 122.40€
21534/21-op 56	7 812.90 €	0.00€

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

Budget commune : DM N°4 : crédits budgétaires au chapitre 041.

Monsieur le Maire :

Informe qu'il est nécessaire, à la demande du comptable payeur de la perception d'Oust, de régulariser des opérations comptables concernant l'année 2013.

Propose de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 041 de type d'ordre budgétaire selon la réaffectation suivante :

Désignation	DEPENSE	RECETTE
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	11 766.00 €	11 766.00 €
041 Opérations patrimoniales	11 766.00 €	11 766.00 €
1312/041	5 646.00€	0.00 €
1313/041	6 120.00€	0.00€
1322/041	0.00€	5 646.00€
1323/041	0.00 €	6 120.00€

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : - Approuve la réaffectation proposée.

4/ Attribution de l'indemnité règlementaire au receveur municipal.

Cette délibération a été votée lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2015.

5/ Camping : tarif 2017.

Monsieur le Maire :

Informe le Conseil Municipal les tarifs restent inchangés par rapport à l'année passée.

Présente ci-dessous les tarifs pour l'année 2017 :

EMPLACEMENT TARIFS 2017

Forfait emplacement	Du 09/07 at 22/08	u Autre période
2 personnes+1véh. Tente/caravane/c.car	15,50 €	13,50 €
Personne supplémentaire de + de 13 ans	4,70 €	3,60 €
Enfant de – de 13 ans	3,60 €	2,60 €
Véhicule supplémentaire	2,00 €	1,00€
Randonneur 1 personne sans véhicule	8,00 €	7,00€
Visiteur	gratuit	gratuit
Branchement électrique : 3 amp. 6 amp. 10 amp.	3,00 € 4,50 € 6,50 €	3,00 € 4,50 € 6,50 €

TVA incluse 10%

Emplacement 12H à 12H.

FRAIS DE RESERVATION OFFERT

FORFAIT CURISTES ET RESIDENTIEL NOUS CONSULTER

LOCATIONS EN CHALET TARIFS 2017

PÉRIODE :	4/6 PERSONNES	5/7 PERSONNES
Hors Vacances scolaires	220 € la semaine	255 € la semaine
Eté : du 02/07 au 09/07	330 € la semaine	380 € la semaine
Et du 20/08 au 03/09	460 € la semaine	530 € la semaine
Du 09/07 au 20/08		
Noël	330 € la semaine	380 € la semaine

⁺ Taxe de séjour : 0,30 € / pers de + de 18 ans / jour.

Février	330 € la semaine	380 € la semaine
Pâques	280 € la semaine	320 € la semaine
Toussaints	280 € la semaine	320 € la semaine
Week end hors vacances (du vend. 17h au dim. 17h)	90 € les 2 nuits	110 € les 2 nuits
Curistes 1 ou 2 pers. Hors Vacances	550 € les 3 semaines	650 € les 3 semaines

⁺ Taxe de séjour : 0,30 €/pers. de + de 18 ans/jour. Forfait électricité 30 Kwh/jour (dépassement : 0,20 €/kwh)

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

• Adopte les tarifs 2017.

6/ Petit Marché: choix du candidat.

Monsieur le Maire :

Rappelle

Suite à la résiliation du bail commercial du Petit Marché par la gérante en juin 2016 , Suite à l'appel à candidatures et à l'élaboration d'un nouveau bail et à la désignation par le Conseil Municipal de Patrick Boyer, Conseiller Municipal, pour suivre ce processus

Demande à ce dernier de faire état du résultat de sa mission et d'informer le Conseil Municipal du résultat des travaux de la commission chargée d'examiner les candidatures. Le dossier de candidature remis par l'ex gérante, Géraldine Wunderlich, candidate à sa propre succession est recevable. Ce dossier présentant toutes les conditions pour une continuité du service dans le cadre d'un nouveau bail , Patrick Boyer propose que le Conseil Municipal accepte cette candidature. Il rappelle que le nouveau bail a été établi par Maitre Darribère, avocat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de présent plus une procuration, la candidature de Madame Wunderlich dans le cadre d'un nouveau bail commercial.

7/ Attribution de l' indemnité de gardiennage de l'église.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à 119.55€

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

8/ Cotisation Fond Unique Habitat 2016.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la cotisation à 150€ pour le Fond Unique Habitat.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

9/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents **approuve** les plans de secours des deux stations de ski, le plan de prévention des avalanches de Guzet et prend les délibérations concernant les frais de secours. En parallèle avec les communes d'Ustou et du Port le Maire présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de Guzet et de Lers.

Vote à l'unanimité des membres présents.

10/ Adhésion des communauté de communes au SDE09.

Monsieur le Maire:

Rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 17 avril 2015, le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des communautés de communes au Syndicat.

Précise que par la suite 19 communautés de communes sur 20 ont décidé d'adhérer au SDE09.

Conformément à l'article L521148 du CGCT, le SDE09 doit consulter ses membres sur ces adhésions.

Dans ce cadre le conseil municipal est appelé à se prononcer favorablement ou pas sur l'adhésion des 19 communautés de communes dont la liste est jointe à la présente délibération.

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège des 19 communautés de communes dont la liste figure en annexe à la présente délibération

11 DPC: propositions d'activités nouvelles et bilan financier.

Monsieur le Maire

Donne la parole à Monsieur Alain.De La Cruz, Conseiller Municipal et Président de l'Association DPC (Développement de Projets en Couserans)

qui,

Rappelle le contexte financier et administratif de DPC

Précise les missions et les objectifs fixés à moyen terme pour 2017 à 2020. L'un des objectifs poursuivis est de renforcer l'utilisation des équipements touristiques d'Aulus, des activités de pleine nature, d'initier une synergie entre les différents prestataires de la commune (les Thermes d'Aulus ; restaurateurs, hébergeurs, camping etc...) et l'offre d'activités de pleine nature (Accrobranche, Trail, future station de marche nordique, Centre Equestre .

Indique que ce choix revêt un caractère particulièrement structurant pour notre commune et présente des opportunités à saisir

Propose dans le cadre de DPC et de cette mission, de créer un poste de Coordinateur ayant des compétences en matière de développement touristique, d'animation, de communication et d'organisation.

Précise que ce coordinateur pourra répondre à des besoins ponctuels communaux notamment pour l'accueil de groupe sportif sur le camping). La commission municipale chargée de la mutualisation des compétences sera prochainement réunie pour approfondir encore l'évaluation des tâches administratives en cours et à venir et dans la perspective du renouvellement du contrat pour la médiathèque.

Informe qu'un contrat d'avenir en coordination avec la mission locale de l'emploi était prévu mais aucune candidature ne s'est présentée. Cependant une candidature spontanée correspondant au profil et missions demandés, après entretien a été retenue par l'ensemble du bureau de DPC. Cette embauche rentre dans le cadre d'un financement de contrat aidé de type CUI/CAE.

Demande, néanmoins, afin de compléter le financement, une participation supplémentaire dont le plafond ne pourra excéder 9.000 euros par an à la commune.

Ouï cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord sur le fond mais demande que l'on trouve des financements complémentaires sachant que le contrat aidé de la médiathèque arrive à échéance en Juin 2017.

12/ Délégués à la future communauté de communes.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu' une élection aura lieu en janvier pour élire le nouveau président de la future Communauté des Communes. Le maire est seul habilité à participer à cette élection.

13/ Mandatement de monsieur le maire pour convention avec l'association : Mémoire et Histoire Vivante d'Aulus-les-Bains.

Monsieur le maire :

Rappelle la création d'une association pour faire vivre un lieu de mémoire intitulée : "Mémoire et Histoire Vivante d'Aulus-les-Bains et situé dans les locaux de l'ancienne école.

Le siège social est situé à la mairie-09140 AULUS LES BAINS.

Précise que l'association a pour objet :

- d' aménager, gérer et développer le Mémorial d'Aulus-les-Bains
- de rappeler la monstrueuse volonté de l'Allemagne hitlérienne d'exterminer tous les Juifs d'Europe pour la seule raison d'être nés Juifs.
- de pointer la politique et les actions antisémites et raciales de Pétain et de son gouvernement.
- de garder en mémoire la tragédie des 133 personnes assignées à Aulus-les-Bains et assassinées par les Nazis après avoir été livrées par le gouvernement de Vichy depuis un territoire sans présence allemande.
- de perpétuer le souvenir des 587 Juifs astreints à demeurer à Aulus-les-Bains en 1942 et 1943.
- -de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui leur sont venus en aide.
- -d'informer et éduquer par l'étude, la réflexion et la pédagogie tous les publics, plus particulièrement les jeunes.
- d'ouvrir une réflexion sur la mémoire et ses enjeux et faire le lien entre l'histoire, la mémoire et la transmission.
- de se prémunir de toute résurgence du racisme, de l'antisémitisme et du fascisme.

- de perpétuer les valeurs humanistes.
- d'entretenir des liens de collaboration et d'échange avec d'autres lieux de mémoire, en France et à l'étranger.

Précise qu'il est nécessaire d'élaborer une convention entre la commune et l'association pour l'utilisation des locaux de la salle de l'école et leur aménagement.

Demande au conseil municipal de lui donner mandat pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ouï cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

• Donne mandat à monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

14/ Questions diverses.

1/DETR 2017.

Suite à la commission des travaux du 10 décembre 2016, Lucien GRANIER, adjoint aux finances présente ci-dessous les dossiers qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR2017 :

- 1/ VOIRIE tranche 1 : goudronnage rue des Arts et rue de l'Eglise.
- 2/ Local pour le matériel incendie reprendre dossier DETR 2016.
- 3/ Porte de secours médiathèque reprendre DETR 2016.
- 4/ Réfection pont des thermes.
- 5/ Rampe d'accès au norme PMR : accès locaux médiathèque et superette.

Propositions acceptées à l'unanimité des membres présents.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre Procuration à Alain DELACRUZ RUEDA	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan Absent	

Compte-rendu affiché le 9 février 2017 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.